

08.04.2021 - 11:29 Uhr

Recommandations de vote pour les votations fédérales du 13 juin 2021: La loi COVID-19 crée une sécurité juridique

Zurich (ots) -

GastroSuisse approuve la loi COVID-19. Celle-ci crée la base légale pour l'indemnisation des cas de rigueur dont l'hôtellerie-restauration a de toute urgence besoin. En revanche, la fédération de branche rejette les initiatives agricoles extrêmes.

En cas de rejet de la loi COVID-19, la Confédération ne serait plus en mesure d'apporter un soutien financier aux entreprises durement touchées par la crise. Les cantons ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour faire face seuls aux mesures pour les cas de rigueur. La question de savoir si et dans quel délai de nouvelles bases légales seront créées est très incertaine. "Pour les entreprises concernées, de nouveaux retards seraient une catastrophe, d'autant plus que les indemnités sont déjà insuffisantes", déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg. Par conséquent, le Conseil de GastroSuisse a décidé à l'unanimité de recommander le OUI à la loi COVID-19.

GastroSuisse rejette tant l'initiative pour une eau potable que celle pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Ces deux initiatives agricoles font encore grimper les prix des denrées alimentaires et mettent en péril la sécurité de l'approvisionnement. "La restauration est déjà aux prises avec le coût élevé des marchandises", ajoute Casimir Platzer. L'effet sur l'environnement, en revanche, n'est pas clair: les deux initiatives ont des effets secondaires involontaires, tels que davantage de tourisme d'achat, davantage d'importations et davantage de déchets alimentaires.

La fédération de branche a également décidé de recommander de voter contre la loi sur le CO2. Ce projet de loi entraîne des coûts supplémentaires pour de nombreuses entreprises de l'hôtellerie et de la restauration, ce qu'elles peuvent difficilement supporter en raison de la crise actuelle.

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

Contact: GastroSuisse, Casimir Platzer, Président
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100868510> abgerufen werden.